



CRSB

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE BASEBALL

GESTION DES MATCHS :
RÔLES, ARBITRAGE,
PROCEDURES,
DOCUMENTS OFFICIELS



SENIOR R1 R2 R3 2020

BASEBALL



OBLIGATIONS RESPECTIVES

Du manager...



Représente son club

- **Décide**
 - tenue de la rencontre
- **Garanti**
 - sécurité
- **Avise**
 - Règles de terrain
- **Peut être**
 - joueur
 - remplaçant
 - expulsé

Dirige son équipe

- **Est responsable**
 - attitude de l'équipe
 - stratégie de l'équipe
- **Communique**
 - ordre à la frappe
 - changements
- **Avise**
 - appel
 - jeu d'option
- **Peut solliciter**
 - échange sur décision

Respecte les règles

- **Ne fraternise pas**
- **Reste cantonné**
 - banc ou boîte coach
- **Se protège**
 - casque (boîte coach)
- **Demande « Time »**
 - appel ou jeu d'option
 - échange sur décision
- **Obtempère si expulsé**
 - quitte le terrain
 - désigne remplaçant

OBLIGATIONS RESPECTIVES

Du coach...



Assiste son manager

- **Peut être**
 - remplaçant
 - joueur
 - représentant de son manager
 - désigné manager
 - expulsé

Guide ses partenaires

- **Pilote**
 - l'attaque
 - la défense
- **Peut communiquer**
 - ordre à la frappe
 - changements
- **Peut aviser**
 - appel
 - jeu d'option
- **Peut solliciter**
 - échange sur décision

Respecte les règles

- **Ne fraternise pas**
- **Reste cantonné**
 - banc ou boîte coach
- **Se protège**
 - casque (boîte coach)
- **Demande « Time »**
 - appel ou jeu d'option
 - échange sur décision
- **Obtempère si expulsé**
 - quitte le terrain

OBLIGATIONS RESPECTIVES

Du joueur...

Obéit à son manager

- **Peut être**
 - remplaçant
 - joueur
 - coach
 - désigné manager
 - expulsé

Assiste ses partenaires

- **Agit en responsable**
 - ordre à la frappe
 - changements
 - jeux réalisés
 - esprit sportif
- **Relaye les consignes**
 - en attaque
 - en défense
- **Peut aviser**
 - appel sur un coureur

Respecte les règles

- **Ne fraternise pas**
- **Reste cantonné**
 - banc ou boîte coach
- **Se protège**
 - casque (boîte coach)
- **Peut demander «Time»**
 - accordé à la discrétion de l'arbitre
- **Obtempère si expulsé**
 - quitte le terrain

OBLIGATIONS RESPECTIVES

Du scoreur...

Représente la Fédération

- **Est désigné**
 - prérogatives officielles
- **À le privilège et la responsabilité de formaliser le déroulé du match**

Score la rencontre

- **A le devoir de formaliser les actions de jeu** en renseignant la feuille de score conformément aux règles
- **Les décisions impliquant son jugement sont sans appel**
- **Calcule les statistiques**

Respecte les règles

- **Ne communique qu'avec l'arbitre** à propos des situations de jeu et du score
- **Ne donne aucune indication aux joueurs ou managers**
- **Compte les retraits et les points** conformément aux règles au regard des appels et décisions de l'arbitre

UN PAIR HUMAIN

Qui :

rend service

- permet le respect des obligations
- permet à chacun de jouer

se forme, ce qui nécessite un effort

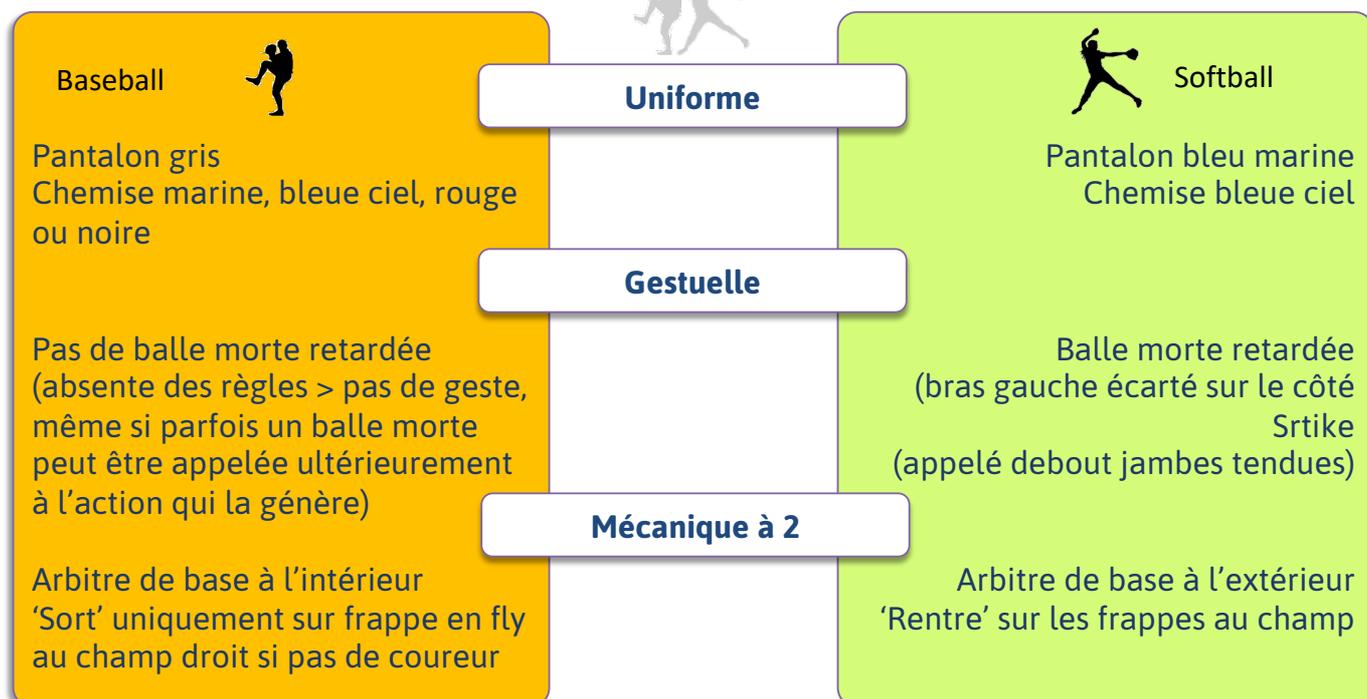
- se prépare à l'inter-saison
- révisé les règles et s'informe sur leur évolution
- travaille ces appels pour qu'ils soient majoritairement corrects
- optimise son efficacité en officiant sur des tournois et/ou des clinics
- stabilise sa zone de strike en participant à des entraînements

reste un humain

- fait des erreurs, au même titre que les joueurs ou leur manager
- est conscient de son niveau avec humilité
- se remet en cause pour progresser

ARBITRE SOFTBALL / BASEBALL

Principaux points communs et différences



UN RÔLE RÉGLÉMENTÉ

Par les règlements généraux des Arbitres



Obligations de l'Arbitre

OBLIGATIONS RESPECTIVES

De l'arbitre...

Représente la Fédération

- Est désigné
 - prérogatives officielles
- À le privilège et la responsabilité de faire respecter les règles

Arbitre la rencontre

- A le pouvoir d'ordonner de ne pas agir contrairement aux règles
- A l'autorité pour rendre une décision sur tout point non mentionné dans les règles
- Toute décision impliquant son jugement est sans appel

Respecte les règles

- A l'obligation d'appliquer les pénalités prévues
- Peut disqualifier ou expulser tout acteur du jeu qui refuse d'accepter une décision, manque d'esprit sportif ou utilise un langage grossier ou disgracieux sur le terrain
- Peut expulser toute autre personne du terrain

RESPONSABILITÉS DES ARBITRES

Selon leur position

Arbitre en Chef

- Annonce les règles de terrain
- Annonce la durée limitée
- Est responsable du bon déroulement de la rencontre
- Appelle et compte balles et strikes
- Juge et appelle les balle frappée*
- Rend toutes les décisions concernant le batteur
- Rends toutes les autres décisions*
- Informe le scoreur de l'ordre officiel des batteurs
- Déclare le forfait

Arbitre de Base

- Rend toute les décisions sur base*
- Appelle les arrêt de jeu (en collaboration avec l'arbitre en chef)
- Aide l'arbitre en chef à faire observer les règles du jeu
- Possède le même pouvoir que l'arbitre en chef pour faire respecter les règles du jeu et maintenir la discipline
- Ne peut pas déclarer le forfait

Discussion avec le Manager

ÉCHANGER AVEC L'ARBITRE

Principes à mettre en œuvre

Arbitre

- discussion est un échange, pas une agression
- laisser parler l'interlocuteur et écouter
- ne pas se laisser « embrouiller »
- reformuler
- construire sa réponse et la donner succinctement
- si besoin consulter son partenaire pour avis
- donner un avertissement si justifié
- garder le contact visuel avec son interlocuteur
- maîtriser sa gestuelle
- mettre un terme à l'échange
- repandre le match dès que possible

Manager

- demandeur un « time » avant de quitter sa position
- attendre l'appel du « time » pour se rapprocher de l'arbitre ayant pris la décision
- éviter tout geste pouvant être interprété comme une injektive
- formuler sans crier sa requête
- questionner plutôt que dire
- écouter et déterminer s'il est opportun de poursuivre l'échange
- exposer les faits observés et les règles à faire valoir
- solliciter l'arbitre pour qu'il interroge son partenaire
- garder son calme
- veiller à ne pas contacter l'arbitre et utiliser un vocabulaire adéquat

Début de partie – Fin de partie

Pré-match

- Manager
 - Mise en état du terrain (*terminé avant le début de l'échauffement soit 1h avant le « play ball »*)
 - Renseignement de la feuille de match (*donnée 20' avant le « play ball »*) et Préparation des ordres à la frappe (*Line-up en 4 exemplaires*)
 - Échauffement (*20' « batting » recevants, 20' « batting » visiteurs, 10' défense recevants, 10' défense visiteurs*)
 - Remise en état du terrain et retraçage des lignes si besoin (*10'*). Si le terrain n'est pas tracé (y compris le couloir de 1B) et retracé entre les deux matchs : avertir le manager (pas un dirigeant) de l'équipe recevante que cela doit être fait et que cela fera l'objet d'un rapport de match (signé des 2 arbitres).
- Arbitres
 - Se mettent en tenues uniformes
 - Arbitre en chef rappelle leurs responsabilités respectives sur les jeux et les modalités de communication qu'ils adoptent
 - Profitent de leur échauffement pour vérifier les clôtures
 - Vérifient les identités et le matériel (*mise à l'écart du matériel défaillant ou dangereux*)

Début du match

- 5' avant l'heure du « play ball » réunion au marbre (*arbitres + manager et/ou coach assistants*)
- Échange des ordres à la frappe Recevant puis Visiteur :
 - Vérification par l'arbitre et rectification par les managers si nécessaire (*cf. paragraphe « Ordre à la frappe » : date, équipes, identités, numéros, position, statut (18U, étrangers, mutés), remplaçant, signature*)
 - Précision de l'utilisation ou non d'un DH.
 - **Les line-up deviennent officiels dès que l'arbitre en prend possession.**
- Précision des règles de terrain (*lisibilité des restrictions et sécurité des joueurs doivent prévaloir*)
- Lancers d'échauffement (*à la 1^{ère} manche : 8 max*) et prise de terrain par l'équipe en défense (*recevants*)
- Début du match annoncé par l'arbitre (*défenseurs en position, lanceur avec la balle, batteur face à lui*)
- La balle est en jeu, sauf quand l'arbitre annonce « time » ou qu'elle devient morte « régulièrement ».

Changement de rôles

- Lorsque la défense a rempli son contrat : « 3 éliminations » (*ce peut être un nombre de points marqués*)
- La demi-manche est terminée

Fin du match

- Lorsque à l'issue du nombre de manches prévues (*Baseball- 7 manches, ce peut être une durée*) l'équipe qui mène au score gagne
- En cas de match nul on applique la règle tie-break (*Baseball- 2 derniers batteurs en 1^{ère} et 2^{ème} base*)
- À l'issue de la dernière demi-manche ou d'une demi-manche supplémentaire (*recevants*), de la dernière manche ou d'une manche supplémentaire (*visiteurs*), l'équipe qui mène gagne.
- Un match est valide si 5 manches complètes ont été jouées (*4 manches et demie si Recevants mènent*) sauf en R3

Personnes autorisées (Définitions... abris des joueurs) (4.07, 5.10.k)

Seuls sont autorisés dans l'abris des joueurs :

- Joueurs,
- Remplaçants,
- Managers,
- Coachs,
- Préparateurs physiques, Bat boys, et « personne(s) autorisée(s) » (voir règles Baseball en référence)

Ordre à la frappe (line-up) (4.03, 5.04.a, 6.03.b)

Vérifié par l'arbitre (et corrigé si besoin par les manager lors de la réunion au marbre) il doit indiquer :

- Nom et prénom des joueurs, position défensive des joueurs, numéro de chemise
- Mentionner l'utilisation d'un batteur désigné (DH) (5.11)
- Indiquer le statut des joueurs étrangers, mutés, 18U ainsi que le nombre de remplaçants.

REEMPLACER UN JOUEUR

Quand, qui & comment



5.10(d) Le joueur remplacé ne peut plus participer au match.
Selon le championnat, en catégorie jeune, la ré-entrée d'un joueur partant est autorisée.

5.10(g) Le lanceur partant ou tout lanceur remplaçant doit lancer à au moins 3 batteurs successifs, incluant le batteur alors à la batte (ou à tout autre batteur remplaçant).

Le manager peut remplacer un joueur à **n'importe quel moment** du match :

- en défense
 - lanceur
 - autre défenseur
- en attaque
 - frappeur
 - coureur

Le changement se fait lorsqu'il n'y pas de jeu en cours.
Le manager doit **indiquer à l'arbitre la place dans le line-up** et la place éventuelle en défense que prend le remplaçant.

4.sec.7 Un joueur partant peut être remplacé puis réintégrer le match une fois, à condition que ce joueur occupe la même position dans l'ordre du line-up.

Expulsion par l'Arbitre

MOTIFS D'EXPULSION (ARBITRE)

Comportements la justifiant...



Immédiate

- **Tutoiement**
- **Injures**
- **Contact physique**
- **Gestes hystériques**
- **Ridiculiser l'arbitre**
- **Invective**
- **Jet d'objet hors de l'abris**
- **Substance étrangère**
(lanceur)
- **HBP intentionnel** (lanceur)
- **Aller vers le lanceur pour se battre**
- **Batte illégale** (batteur)

Après avertissement

- Refuser d'arrêter la discussion
- Quitter sa position pour discuter balle, strikes ou demi-élan
- Faire référence à une vidéo dans la discussion en cours
- Quitter sa position pour discuter ou contester un avertissement donné

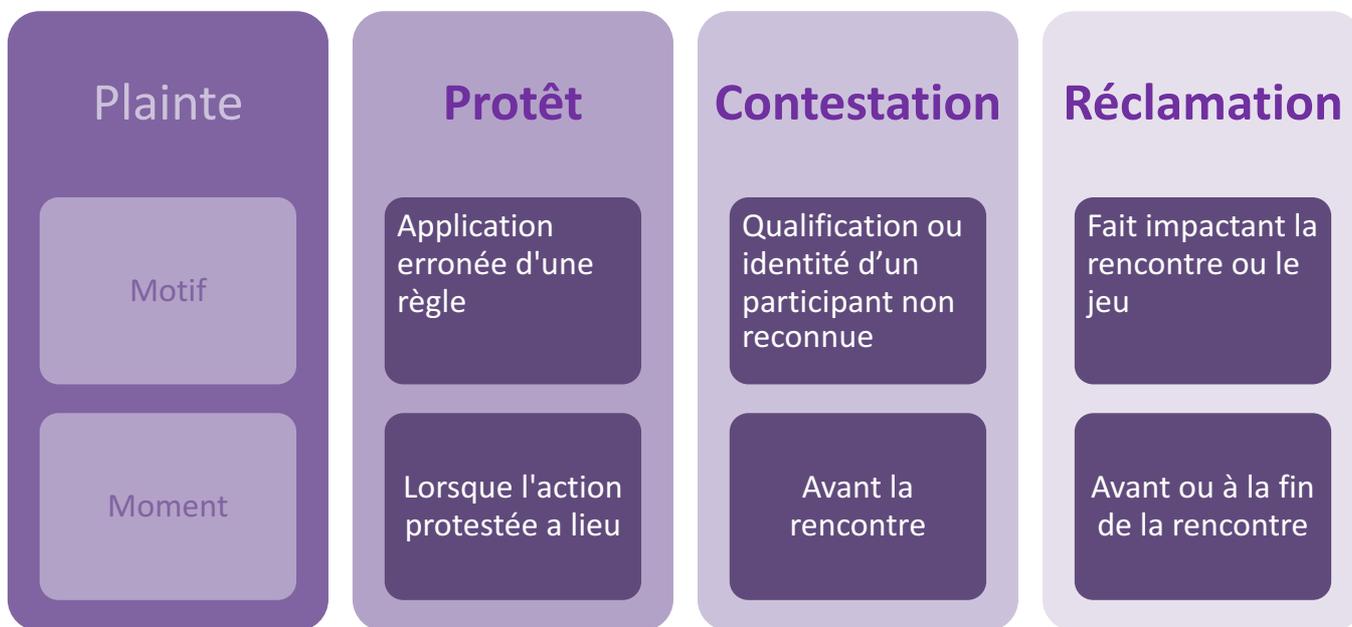
Potentielle

- Refuser d'obtempérer au respect des règles
- Refuser d'accepter une décision
- Manquer d'esprit sportif
- Utiliser un langage grossier

PLAINTES POSSIBLES (MANAGER)



Protêt, Réclamation & Contestation



Procédures plaintes

PROCÉDURE PROTÊT

Au moment de l'action protestée

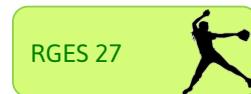


PROCÉDURE CONTESTATION

Avant la rencontre



RGES 26



RGES 27

Manager Plaignant

- **Annonce la contestation**
- **Dépose une garantie**
- **Dicte** les motivations de la contestation (identité ou qualification d'un joueur ou d'un officiel)
- **Signe**

- *Club doit confirmer la contestation par écrit dans les 24h*

Arbitre

- **Rédige exactement ce qui est dicté** sur le formulaire dédié

- **Signe**
- **Rédige un rapport**, notes des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- **Peut apporter des précisions**

- **Signe**

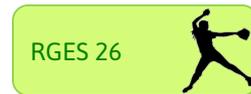
- *Club peut envoyer pièces ou justificatifs précisant sa position dans les 24h*

PROCÉDURE RÉCLAMATION

Avant ou à la fin de la rencontre



RGES 27



RGES 26

Manager Plaignant

- **Annonce la réclamation**
- **Dépose une garantie**
- **Dicte** les motifs de sa réclamation (doit être faite avant le début du match si elle porte sur l'organisation matérielle)
- **Signe**

- *Club peut envoyer des pièces complémentaires précisant sa position dans les 24h*

Arbitre

- **Rédige exactement ce qui est dicté** sur le formulaire dédié

- **Signe**
- **Rédige un rapport**, notes des appréciations à sa discrétion, et envoie tout

Manager Adverse

- **Signe**

Documents administratifs

Attestation collective de licences (I-Roster) (RGES 29.)

- **L'arbitre en chef doit exiger la présentation de l'attestation collective de licence** des joueurs présentée par chaque club, **imprimée** à partir du logiciel de licence « iClub » de la fédération **moins de trois jours avant toute rencontre officielle, et vérifier l'identité des intéressés.**
- Les pièces d'identité recevables en France sont le Passeport ou la carte d'identité
- Le manager adverse peut déposer une contestation pour tout joueur (ou officiel) dont il conteste l'identité ou la qualification.

Feuille de match

- Elle est Renseignée et remise à l'arbitre (qui peut la confier au scoreur) 20 minutes avant le début du match, l'arbitre en chef en est responsable jusqu'à la fin du match
- Les joueurs absents au moment du play-ball doivent être rayés sur la feuille de match
- La feuille est complétée par le scoreur (match, score, ...) puis signée par chaque manager, le scoreur et chaque arbitre
- Dans certains cas elle est conservée par l'arbitre en chef (pour être communiquée avec d'autres pièces aux instances sportives et/ou disciplinaires)

Feuilles de scores

Les feuilles de scores, qui rendent compte du déroulé du match sont sous la responsabilité du scoreur officiel de la rencontre.

L'arbitre peut demander qu'y soit noté un événement (accident, avertissement, expulsion, interruption, ...).

Formulaire Réclamation, Contestation et Protêt (Documents officiels)

Chacune de ces plaintes peut être formulée par un manager. Dans tous les cas elles seront rédigées par l'arbitre en chef sous la dictée du manager sur le formulaire spécifique et **soumises à un dépôt de caution** (voir règlement C.R.S.B.), aucune plainte n'est recevable sans dépôt de caution.

Rapport de match (Documents officiels)

L'arbitre chaque fois qu'un événement le justifie ou qu'obligatoire au regard des textes (accident, réclamation, contestation, protêt) rédige un rapport de match à sa discrétion. Par défaut, le rapport de match doit être signé par l'ensemble des arbitres avant d'être communiqué à la commission sportive, disciplinaire et/ou des arbitres selon son objet.

Rapport d'Expulsion (Documents officiels)

Dès lors qu'il expulse un joueur, l'arbitre prononçant l'expulsion :

- prend soin de noter (ou faire noter au scoreur) la situation de jeu (manche, frappeur avec son compte, coureurs sur base, nombre de retrait, score) et l'identité des protagonistes (ainsi que leur numéro de licence).
- dès que possible il note les échanges verbaux et les actions qui ont précédé et/ou généré l'expulsion
- à la fin du match il renseigne un formulaire de rapport d'expulsion et le fait signer par son(ses) partenaire(s).

A destination des arbitres :

La rédaction du rapport sera factuelle, si possible au présent dans l'ordre chronologique des faits en tenant compte des points suivant :

1. Préparez une copie préliminaire aussitôt que possible tant que l'incident est frais dans votre esprit.
2. Discutez de l'incident avec votre(vos) partenaire(s) et laissez-le(les) vous assister de manière appropriée.
3. Respectez la chronologie des événements de manière précise.
4. Rapportez tous les événements significatifs qui ont précédé l'incident en y incluant l'expulsion.
5. Décrivez le jeu qui est à l'origine du début de discussion du joueur, coach ou manager.
6. Précisez que vous avez donné un avertissement si vous avez été en mesure d'en donner un.
7. Incluez toutes les actions sérieuses faites par l'offenseur (langage, gestes, contacts, menaces, objets lancés, etc.).
8. Citez clairement les raisons spécifiques de l'expulsion et l'attitude de l'offenseur (éventuellement celles d'autres protagonistes) après son expulsion.
9. Restez-en aux faits basiques tels que vous les avez vécus, évitez « l'éditorial ».
10. Vérifiez l'orthographe, la grammaire, la ponctuation. Soumettez un rapport clair et précis dans les délais impartis.
- 11.

Une expulsion peut faire l'objet d'une convocation en commission disciplinaire de l'offenseur. ([Document officiel](#))

Formulaire Protêt, Réclamation, Contestation



Fédération Française de Baseball et Softball



Commission Nationale Sportive Baseball
Commission Fédérale Jeunes

PROTET

RECLAMATION

CONTESTATION

Veuillez rayer les cases ci-dessus inutiles

Date :	Lieu :	
Championnat :	Catégorie (1) :	Poule :

Rencontre :	Equipe :	Equipe reçue :
	Code rencontre :	heure :

Ecrivez	→	L'objet du Protet
ou	→	Les motifs et circonstances de la Réclamation
ou	→	Les motifs de la Contestation

Rédigé par L'Arbitre sous la dictée du Manager Plaignant

Dépot de la Garantie d'un montant de :	
Numéro du chèque :	Banque :

Date :	Heure :	à :	
<u>Noms :</u>	Arbitre en Chef	Manager Plaignant	Manager de l'Autre Equipe <small>(uniquement en cas de réclamation ou contestation)</small>
<u>Signatures :</u>			

(1) : spécifiez : 19 ans et plus, 18U, 15U, 12U, 9U, 6U

Formulaire Rapport d'expulsion

 FFBS <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</small>	Fédération Française de Baseball et Softball	 FFBS <small>FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</small>
	RAPPORT D'EXPULSION	
Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbasc@ffbsc.org		

Rapport à remplir par l'Arbitre ayant prononcé l'expulsion

Date :	Equipe Recevant :	Equipe Visiteur :
--------	----------------------	----------------------

Nom et Prénom de l'Arbitre :
Position de l'Arbitre :

Nom et Prénom du Joueur Expulsé :
Club du Joueur expulsé :
Numéro de licence du Joueur :

Un Avertissement a-t-il été donné ?	OUI	Nombre :	NON
-------------------------------------	-----	----------	-----

Situation du match au moment de l'incident	Manche :	Retraits :	Compte :
	Score :	Recevant :	Visiteur :

DESCRIPTION DE L'INCIDENT ET DES EVENTUELLES ACTIONS AYANT SUIVI LA PERIODE D'EXPULSION

description de l'incident et vos actions en conséquences
(incluez les détails pertinents concernant le langage, les gestes, équipement lancé ou les contacts physiques)

Signature de l'Arbitre

**Ce rapport doit être expédié le plus rapidement possible par l'Arbitre en Chef,
pour communication aux Instances Fédérales concernées,
accompagné de l'exemplaire original de la feuille de match,
du rapport de match,
et le cas échéant,
de l'original de convocation devant la Commission Fédérale de Discipline
et de la ou des licences retenues.**

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, la signature de l'Arbitre devra figurer au bas du verso)

Formulaire de Convocation devant le conseil de discipline

 Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbsc@ffbsc.org	Règlement Disciplinaire F.F.B.S. ANNEXE III	Adoption : AG 20/03/04 Entrée en vigueur : mars 2004
	NOTIFICATION DE CONVOCATION DEVANT LA COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE	1 page

Paris, le :

Madame, Mademoiselle, Monsieur (1) :

Licencié(e) au Club de : Licence N° :

Une procédure disciplinaire est engagée à votre encontre pour le ou les griefs suivants retenus contre vous :

- Provocations verbales continues envers un ou des licenciés, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Provocations verbales à l'encontre d'un arbitre ou d'un officiel, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Gestes déplacés envers un ou des licenciés, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Gestes déplacés vis à vis d'un arbitre ou d'un officiel, (1) (Suspension 2 mois maxi)
- Tentative d'agression physique sur un licencié (1) (Suspension 3 mois mini)
- Tentative d'agression physique réciproque entre deux ou plusieurs licenciés (1) (Suspension 3 mois mini)
- Tentative d'agression physique envers un arbitre ou un officiel (1) (Suspension 6 mois mini)
- Agression physique entre deux ou plusieurs licenciés (1) (Suspension 6 mois mini)
- Agression physique à l'encontre d'un arbitre ou d'un officiel (1) (Suspension 1 an mini)

(1) Rayer les mentions inutiles.

La Commission Fédérale de Discipline

se réunira le Mercredi, à 20 heures 30

au siège de la Fédération, 41 rue de Fécamp 75012 Paris

- o Vous êtes convoqué à cette séance,
- o Vous pouvez être accompagné, le cas échéant, des personnes investies de l'autorité parentale,
- o Vous ne pouvez être représenté que par un avocat,
- o Vous pouvez être assisté par un ou plusieurs défenseurs de votre choix,
- o Vous pouvez vous faire assister d'une personne capable de traduire les débats si vous ne parlez pas ou ne comprenez pas suffisamment la langue française,
- o Vous pouvez, ou vos défenseurs, consulter, avant la séance, le rapport et l'intégralité du dossier,
- o Vous pouvez présenter des observations écrites ou orales,
- o Vous pouvez demander, que soient entendues les personnes de votre choix, dont vous communiquerez le nom, dans les 72 heures suivant cette notification, au siège de la Fédération, à l'attention du Président de la Commission Fédérale de Discipline.

Nom de l'arbitre ayant remis cette notification : Reçu en mains propres le :

Nom et Signature de la personne expulsée :

1 exemplaire est donné au joueur,
1 exemplaire signé par le joueur est adressé à la fédération

Formulaire Rapport de match

 Fédération Française Baseball & Softball	Fédération Française de Baseball et Softball	
	RAPPORT DE MATCH	
Tél : 01.44.68.89.30 Fax : 01.44.68.96.00 Email : ffbasc@ffbsc.org		

Rapport à remplir par l'Arbitre en Chef et/ou les autres Arbitres
pour y notifier tous les incidents ayant amené à perturber ou interdire le bon déroulement de la rencontre

Date :	Equipe Recevant :	Equipe Visiteur :
--------	----------------------	----------------------

RECLAMATION :	Objet :
CONTESTATION :	Objet :
PROTET :	Objet : Situation de Jeu :
AVERTISSEMENT :	Nom et Prénom du Joueur :
Nom de l'Arbitre :	Numéro de licence :
	Objet :

APPRECIATIONS, REMARQUES et COMMENTAIRES

Accueil, installations sanitaires et vestiaires, état du terrain
Ambiance, tenue des joueurs, comportement des joueurs et des dirigeants
Rencontre non disputée, interrompue, suspendue, non présence d'un Scoreur, etc...

Ce rapport doit être expédié par l'Arbitre en Chef, accompagné de l'exemplaire original de la feuille de match
et du ou des formulaire(s) de Réclamation, Contestation ou de Protêt.
Le plus rapidement possible et au plus tard dans les 48 heures suivant la rencontre.

SIGNATURES DE TOUS LES ARBITRES			
Arbitre en Chef	Arbitre 1 ^{ère} Base	Arbitre 2 ^{ème} Base	Arbitre 3 ^{ème} Base
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :

(Si le verso de ce formulaire est nécessaire pour accueillir les observations, les signatures devront figurer au bas du verso)